

Lorsque des jeunes consomment des produits psychotropes sur l'espace public

**Aperçu des pratiques et contributions
utiles au niveau romand**

Christian Wilhelm

& l'équipe du bureau de RADIX à Lausanne

Lausanne, le 22 septembre 2010

RADIX
Av. de la Gare 52
1003 Lausanne
021 329 01 57
wilhelm@radix.ch

Contribution de la Régie fédérale des alcools
(article 43a de la Loi sur l'alcool)

www.radix.ch

Résumé

Ce document présente un aperçu des enjeux identifiés par une palette d'actrices et d'acteurs impliqués en Romandie sur les questions et pratiques liées à la présence de jeunes consommateurs de substances psychotropes dans l'espace public et communautaire. Il recense différents types d'interventions, et propose une réflexion sur la finalité d'une contribution intercantonale pertinente. Cette synthèse s'appuie sur des entretiens effectués avec des spécialistes, autorités, intervenants, animateurs, travailleurs sociaux implantés depuis plusieurs années et ayant une expérience propre sur ce thème. Elle est complétée par les résultats d'un groupe de travail d'une commune genevoise sur cette question.

Si ce thème est très médiatisé, il s'avère paradoxalement très peu documenté au niveau d'études scientifiques. Les entretiens montrent des questionnements concernant 1) la nécessité de légiférer sur cette question, 2) la gestion locale et à la réduction des risques, 3) la légitimité de l'intervention des différents acteurs et leur coordination. La bonne gestion du territoire et des groupes impose de construire des réponses concertées et portées par une pluralité d'acteurs.

Dans une deuxième partie, sur la base des expériences et positions multiples des acteurs, différents types d'intervention sont listés et analysés. Nous avons dégagé ainsi différents principes concernant 1) les interventions structurelles, 2) les processus, procédures et l'articulation de l'individuel et du collectif, 3) les pratiques.

En nous appuyant sur ces principes mis en évidence et sur les discours des différents acteurs concernant la forme d'un soutien possible, six propositions, d'envergure plus ou moins large, ont été formulées concernant une collaboration ou le développement d'un programme au niveau romand. Elles proposent, en valorisant l'existant, des démarches pour

- Une documentation des pratiques, notamment comme aide à la décision, soutien à la mise en œuvre et légitimation des acteurs dans leur rôle.
- La constitution d'une équipe de coachs, voire de multiplicateurs au niveau cantonal, qui fonctionnent en une plateforme de formation, de formalisation et de diffusion de pratiques et de projets.
- L'intégration des éléments de formation liés à ce thème dans les formations de base et continue.
- Un programme national incitatif et ancré au niveau cantonal / intercantonal.

Table des matières

1. Introduction et contextualisation	3
1.1. <i>Objectifs du mandat liés à ce rapport</i>	3
1.2. <i>Le mandataire</i>	3
1.3. <i>Le mandant</i>	3
2. Comment se pose le problème ?	4
2.1. <i>Une question très en vogue, mais peu documentée</i>	4
2.2. <i>Légiférer, autoriser, interdire ou avoir des réponses « éclairées » ?</i>	4
2.3. <i>Interactions dans une gestion locale (jeunes/ consommations / espaces publics)</i>	5
2.4. <i>Enjeux et légitimité d'intervention des acteurs</i>	5
3. Quelles interventions ?	7
3.1. <i>Des données et des outils pour l'aide à la décision</i>	7
3.2. <i>Valoriser ce qui existe, une exigence et un facteur de qualité</i>	7
3.3. <i>Gestion des consommations et réduction des risques</i>	8
3.4. <i>Une intervention concertée, ouverte sur la société civile, légitime ses acteurs</i>	9
3.5. <i>Des structures de concertation utiles à divers niveaux d'intervention</i>	9
3.6. <i>Une gestion locale concertée et centrée sur les pratiques</i>	10
3.7. <i>Gestion de lieux moins habités et appropriation d'un territoire</i>	10
3.8. <i>« Aller vers » une personne, un groupe</i>	11
3.9. <i>Entre l'accompagnement de l'individu et son orientation dans le réseau</i>	11
3.10. <i>Gestion de lieux habités / de quartiers</i>	12
4. Résumé des principes qui sous-tendent les interventions	13
5. Quelle contribution intercantonale pertinente ?	14
5.1. <i>Quels objectifs pour quel public ?</i>	14
5.2. <i>Les aspects qualitatifs évoqués</i>	14
5.3. <i>La forme d'une contribution intercantonale pertinente ?</i>	14
6. Sources	16

1. Introduction et contextualisation

RADIX a souvent constaté dans son travail que la présence des jeunes sur l'espace public était perçue comme problématique. L'espace public mobilise des représentations et des valeurs qui se confrontent dans sa gestion. Si nous faisons le postulat que, comme dans les autres settings (écoles, institutions, entreprises) une cohérence et des actions concertées s'avèrent efficaces, il apparaît comme utile d'éviter que des idées peu étayées soient appliquées sans concertation. Nous avons donc choisi d'examiner la diversité des représentations tant dans la perception du problème, que dans la construction des réponses et des interventions possibles pour enfin identifier ce qui facilite la concertation.

Une première enquête plus large et approfondie avait été prévue. Mais nous n'avions pas d'élément qui puisse déterminer la contribution romande (publication, guide, argumentaire, programme, plateforme, ...) qui s'avérerait utile à la diversité des acteurs¹ (autorités locales, administrations, institutions).

Cette « pré-enquête » explore de manière non exhaustive la question (perceptions du problème, principes d'intervention et témoignages), les besoins de divers types d'acteurs et les contributions de niveau intercantonal qu'ils jugent les plus adéquates pour gérer de manière efficace et satisfaisante les sollicitations déclenchées par la consommation de psychotropes des jeunes sur l'espace public ou communautaire (immeubles, parking, etc ...).

Mise en garde : Notre culture d'intervention a pu influencer sur la forme de ce rapport, raison pour laquelle nous avons laissé passablement de citations. Notre expérience nous a donné accès à des acteurs très pertinents quant au thème et souvent impliqués depuis de nombreuses années. Cette synthèse recoupe une dizaine de témoignages issus d'une diversité d'acteurs intervenant dans une multiplicité de contextes. Non exhaustive, elle donnera par contre une idée des enjeux qui animent les divers acteurs impliqués et nous fournit une référence pour construire une contribution pertinente au niveau romand.

1.1. Objectifs du mandat couverts par ce rapport

Sur le thème de « La gestion de jeunes consommateurs de substances psychotropes (alcool et autres) sur l'espace public ou communautaire », RADIX produit un rapport basé sur la consultation d'acteurs concernés (autorités politiques, administrations, institutions) sur :

- Les enjeux identifiés dans les milieux scientifiques (sociologie, recherche, HES)
- Les enjeux identifiés sur le terrain (communes genevoises implantant l'intervention précoce, équipes, divers intervenants sociaux, autorités locales, préfecture, institutions)
- Les outils utiles pour une gestion concertée de ces enjeux
- Les stratégies pour le développement de tels outils et le rôle possible des acteurs cantonaux, locaux.

1.2. Le mandataire

«La santé est engendrée et vécue dans les divers cadres de la vie quotidienne : là où l'on apprend, où l'on travaille, où l'on joue et où l'on aime.»

Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé

RADIX est une fondation d'utilité publique qui existe depuis 1972. La Fondation suisse pour l'éducation à la santé créée à l'époque a fusionné en 1992 avec l'Association RADIX – Promotion de la santé dans les communes. En partenariat avec les autorités et les acteurs locaux, nous contribuons à la promotion des conditions de vie saines pour que les individus puissent s'approprier la gestion de leur propre santé dans des villes, communes et écoles de toute la Suisse. RADIX a géré, entre autres, l'implantation locale de programme nationaux de prévention en collaboration avec les cantons (politiques communales « alcool » / « tabac » / « intervention précoce », promotion de la qualité de vie) et des mandats pour l'ancrage structurel de la prévention dans les manifestations.

1.3. Le mandant

Contribution de la Régie fédérale des alcools (article 43a de la Loi sur l'alcool).

¹ Par facilité, le texte a été rédigé au masculin, les termes génériques sont considérés comme englobant le féminin.

2. Comment se pose le problème ?

2.1. Une question très en vogue, mais peu documentée

Aucune des chercheuses contactées n'a pu citer une recherche spécifique sur la gestion des jeunes et de leurs consommations sur l'espace public. Par contre, des « enjeux appliqués », une observation des pratiques existent dans le champ de la toxicomanie. Il y a donc vraisemblablement peu de recherche académique, mais plus une observation des pratiques au niveau de champs d'intervention spécifiques comme la réduction des risques. Quelques parallèles sont possibles avec les interventions qui ont résulté d'enquêtes menées il y a une quinzaine d'années sur la consommation de drogues dans l'espace public. Mais les paramètres de la réduction des risques pour l'alcool sont assez différents quant à l'âge des jeunes concernés, la légalité des produits et leur forme d'accès. Une documentation exprimant la diversité des enjeux pour les acteurs locaux et centrée sur les jeunes, leurs contextes de consommation et d'utilisation de l'espace publique ne semble pas exister.

Il y a donc peu de documentation sur ce sujet très émotionnel. Si la prise de risque individuelle, l'appropriation du territoire collectif et la confrontation à l'autorité sont au centre des représentations, il ne faut pas oublier les enjeux liés à toute consommation. La liberté individuelle en regard de la responsabilité collective, les inégalités dans l'accès à la consommation, inégalités encore dans la gestion des produits et des incitations à consommer et enfin le développement économique constituent la toile de fond sur laquelle se dessine une tension entre la protection de l'individu et celle de la collectivité.

Les personnes interviewées se demandent comment garantir un respect des cadres existant, une gestion des jeunes, de leur lien à l'espace public et/ou aux consommations, mais aussi une gestion du lien entretenu à l'espace public et aux jeunes par une diversité d'acteurs. Ensuite, se pose la question de la légitimité avec laquelle chacun se positionne pour entrer en relation, interagir, agir.

2.2. Légiférer, autoriser, interdire ou avoir des réponses « éclairées » ?

L'expansion de la vie nocturne : Pour une ville, le développement et l'attractivité de la vie nocturne sont un enjeu économiquement significatif (on parle à Lausanne d'env. 30'000 pers./ week-end pour env. 600'000.- annuels de frais de voirie et police). Les autorités sont d'abord interpellées par les déchets et les perturbations de l'ordre public (bruit, déprédations). Il s'agit donc de considérer les risques et nuisances lors de l'acceptation de nouveaux projets (bars, salles de spectacles et autres). Peu d'outils d'aide à la prise de décision existent.

Dans la campagne, les girons, bals, tournois de jeunesse, fêtes des vendanges, caves ouvertes et autres manifestations sont ressenties comme partie intégrante du ciment social, de l'animation et donc de l'attractivité d'une petite commune. « Pour les sociétés de jeunesse et les communes, les girons doivent rester des manifestations socioculturelles malgré une forte culture du rituel éthylique. Quels moyens leur donner ? » (Préfet) ; « Les écoles supérieures sont aussi le creuset de mini bottelones. Elles auraient un rôle à jouer, mais elles n'ont pas une grande tradition de la prévention. » (Directeur, institution cantonale)

Tout contexte confondu, l'accès à l'alcool est le premier problème cité. « Même les discothèques reviennent de la vente à tout prix. Les troubles à l'ordre public et l'image en souffrent trop. Aujourd'hui, ce ne sont plus tant les lieux nocturnes, mais plutôt les dépanneurs et leurs heures de vente qui font problème. (...) L'alcool est devenu bon marché et les ados ont plus d'argent. Ceux qui sont plus vulnérables vont plus facilement plus loin. (...) Les jeunes fonctionnant sur l'immédiateté, la disponibilité nourrit la consommation. » (Délégué jeunesse)

La gestion de groupes consommant en-dehors, mais souvent à proximité d'offres festives (manifestations, clubs, discos) pose la question des heures d'ouverture ou la gestion des consommations importées dans les lieux festifs. Au niveau des comportements, il s'agit de réduire les risques physiques (santé) et sociaux (marginalisation). A noter que le rôle du produit tant dans les incivilités (dommage au patrimoine) que dans la marginalisation (dommage social) n'est jamais défini.

Le préfet et un membre de l'exécutif consultés relèvent l'intérêt de disposer de cadres légaux pour prendre des décisions. Il s'agirait d'avoir des dispositions pour les nouvelles formes de manifestations et/ou les comportements en état d'ébriété. Mais l'implantation d'une loi ne

semble pas convaincre si l'on en croit l'arrêt d'une cour d'appel « des manifestations paisibles se déroulant sur le domaine public, même si elles entraînent un usage accru, n'ont pas à être autorisées » (être sujettes à autorisation) et la prise de position d'une conférence cantonale des préfets sur les bottelones : « Une interdiction systématique de tels événements festifs ne serait qu'un signe de faiblesse et aurait pour conséquence d'inciter à la clandestinité. Il convient bien plutôt de poursuivre dans la voie du dialogue, de la responsabilisation et d'un régime d'autorisation encadrée. ». Et le préfet consulté de conclure : « **Au niveau légal, se pose la question de la bonne balance entre de nouvelles règles et l'autonomie d'autoriser certaines pratiques.** »

Pour autoriser de manière encadrée, il serait important de disposer d'outils (conditions ou cadre à poser, garants, interdictions) et du soutien de personnes compétentes et pointues au moment de prendre des décisions aux enjeux multidimensionnels. Plusieurs acteurs font remarquer que **les cadres institutionnels, les lois existantes ne sont pas assez utilisés.**

2.3. Interactions dans une gestion locale (jeunes/ consommations / espaces publics)

« Cas typique : une « équipe » achète de l'alcool à la gare, le boit sur les escaliers ou dans un préau d'école désert, puis ils/elles se présentent dans des lieux publics en état d'ébriété dans lesquels ils peuvent ou ne peuvent pas entrer, ce qui va décider d'une soirée en société ou dans la rue. » (Membre d'un exécutif) Le prix et l'accès à l'alcool sont en cause, mais aussi l'intégration des jeunes dans le dispositif d'animation, leur accès et leur place dans les lieux de consommation et leur gestion de l'offre de loisirs. Y a-t-il d'autres espaces à leur offrir, d'autres perspectives à faire émerger dans un groupe et pour les individus qui le composent ? Lorsqu'ils sont dans la confrontation à leurs limites et dans le détachement du monde adulte, comment garder le lien tout en gérant la transgression et la sanction qui devrait en découler ?

Sur une esplanade au centre ville, un terrain vague, un coin de campagne où les jeunes s'installent pour échapper au contrôle social, les pratiques peuvent s'inspirer du champ de la réduction des risques. Mais n'ayant pas d'offre disponible ou les moyens faisant défaut, plusieurs communes se contentent d'interdire l'accès de places publiques au-delà de certaines heures. Une exclusion simple qui signifie l'abandon de la sanction, du retour aux adultes de référence et d'un accompagnement du jeune ou du groupe. Un groupe de travail pour l'intervention précoce dans leurs communes résume assez bien les questions qui se posent : « Au-delà de 24h les agents de sécurité protègent les lieux, qui protègent les jeunes ? Quelle réduction des risques ? Quels types de sanctions ? Quels relais de l'information, notamment pour la mise en lien, l'implication des parents ? ». Par ailleurs, comment permettre aux parents et aux adultes de référence du jeune (entraîneur, TSHM, APM (agents de police municipaux), assistant social, etc. ...) de revenir sur la consommation et la prise de risque ? Enfin, quelle place donner aux jeunes dans l'espace public ?

Lorsque des habitants, des régies, des établissements, des organisateurs de fêtes sont concernés, il est important de réprimer les infractions. Or les plaintes sont plus nombreuses que les infractions, et les infractions (mineures et nombreuses) ne sont souvent pas gérables par voie de justice qui ne sanctionne qu'au terme d'une procédure longue et approfondie. Tant des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) que des policiers déplorent une forme de vide face aux actes posés par certains jeunes. La police cantonale ne se déplace pas pour des fumeurs de joints, les adultes évitent les jeunes dans la rue, à la maison, les parents manquent de soutien ou soutiennent peu les garants du cadre, le TSHM ne peut faire la police et le système judiciaire n'est pas adapté à la gestion des incivilités. Alors, sur le terrain, en l'absence de répression possible (l'exclusion n'en étant pas une), on cherche à reconstruire le lien entre les jeunes et le monde adulte qui les entoure.

C'est justement pour donner consistance à ce « monde adulte » et lui donner la possibilité d'entourer les jeunes que la reconnaissance mutuelle et l'articulation entre des agents de la citoyenneté, de la répression et du travail social devient un enjeu central.

2.4. Enjeux et légitimité d'intervention des acteurs

A un niveau individuel, nous avons en balance, d'un côté une liberté de consommation, de rassemblement, une culture de consommation, et de l'autre, la protection de l'individu, de l'ordre et de la paix publique. Les acteurs sont légitimés dans leur intervention d'un côté par la demande du jeune ou de son entourage et de l'autre par des plaintes, des déprédations. La

prise de risque du jeune légitime-t-elle une attitude plus proactive et la plainte déclenche-t-elle les bons mécanismes ?

A un niveau collectif, il s'agit d'une question de santé publique, d'appropriation du territoire et de cohésion sociale, mais plus encore de dépasser le sentiment d'impunité des uns et d'impuissance des autres. « C'est une guerre de terrain. Si on lâche le terrain aux jeunes, il devient leur propriété et si seuls les adultes ont leur terrain, les jeunes n'y trouvent pas leur compte. S'il n'y a pas d'adulte, la zone est prise. » (Animateur communal). La légitimité semble liée au projet social revendiqué par les acteurs. Le projet n'offre aucune possibilité d'adhésion s'il se limite à l'intérêt et à la responsabilité individuels ou si les acteurs ne sont pas cohérents dans leur diversité.

Au niveau institutionnel, la souffrance des équipes ou des personnes finit par légitimer une mobilisation du cadre institutionnel, d'une supervision, ou d'un autre regard extérieur. Mais l'environnement peut aussi légitimer l'acteur : « Les cadres hiérarchiques ont tendance à laisser couler, les problèmes sont avoués très tard. Ils doivent utiliser leur cadre institutionnel. (...) La collaboration avec les habitants permet aux professionnels d'être pris au sérieux. La plateforme locale a été décisive. Cela évite que les compétences des professionnels soient mises en doute. » (Équipe, centre de loisirs).

La santé publique, la protection et la promotion de la jeunesse et les politiques locales ont des enjeux communs qui légitiment une attitude plus proactive : Nombre d'adultes et de professionnels se sentent légitimés par « la fragilité de certains jeunes, leur précarisation et leur désinsertion, le fait que les phénomènes de groupes amènent des jeunes « à problème » ou « en problème » à se retrouver » (Délégué jeunesse). Ou encore, au niveau structurel, la facilité de l'accès au produit incite à agir : « Pour ceux qui ont une consommation plus festive, l'accès à ce point facilité aux alcools forts crée un risque. Par contre il y a peu de réprobation sociale. » (Délégué à la jeunesse) La santé publique pousse donc très largement à intervenir dans une perspective de **réduction des risques** liés à des consommations massives (comas éthyliques) ou inadéquates (perte de maîtrise). Mais tant la promotion de la santé que la prévention, la protection ou la promotion de la jeunesse ont de larges intérêts dans la **médiation sociale et l'intervention communautaire** visant à concilier l'affirmation d'un cadre et d'un projet social qui implique les jeunes tout en veillant à leur protection. Cet axe de travail concerne tant les agents de la répression dans la gestion des plaintes que ceux du travail social dans la gestion des problèmes/besoins du/des jeunes. Enfin le citoyen et les autorités locales sont légitimés dans la gestion du cadre de vie et du projet de la collectivité.

La réduction des risques, le maintien de l'ordre public et la lutte contre l'exclusion sont donc interdépendants. Les expériences qui ont obtenu une baisse des consommations, de la marginalisation et des tensions sociales sont souvent celles qui partent de l'individuel (plainte ou prise de risque) pour le ramener au collectif en développant une culture dans un lieu de vie (manifestation, cour d'immeuble, préau d'école, commune, institution). Elles utilisent des processus participatifs. Mais la participation, pour qu'elle soit réelle, demande du temps et des moyens, surtout dans des situations conflictuelles. Or, dans le feu de l'action, les acteurs mis en difficulté (jeunes, habitants, autorités) sont amenés à poser des actes avec peu de moyens (reconnaissance mutuelle, temps), souvent sans grande concertation.

Ce qui pourrait apparaître comme une solution se révèle donc comme étant problématique. « **Les enjeux économiques, les loyautés politiques favorisent le clivage entre répression et accompagnement** avec des actions « alibi » des 2 côtés » (Spécialiste, travail communautaire) : actions spectaculaires sans lendemain du côté de la prévention (affiches, mobilisations) comme de la répression (Sécuritas, caméras, zones d'exclusion). Cette tension est exacerbée lorsque le niveau politique réclame très rapidement des « solutions mesurables et durables » (Membre d'un exécutif), alors que les institutions cherchent à sauvegarder la cohérence de leur intervention en essayant de ne pas être tributaires des crises et des modes. On assiste à une **confrontation entre une culture opérationnelle visant un résultat rapide, visible et une culture du processus centrée sur une bonne gestion** et une amélioration des rapports entre les personnes concernées. De plus, l'intervention concertée demande la construction de **représentations communes**. Or « l'espace public mobilise des valeurs, des croyances, des lectures très orientées de la réalité (représentations). Comment tenir compte du fait que l'on est subjectif et que l'on a une lecture très orientée de la réalité ? » (Spécialiste travail communautaire). Des structures et des processus sont souvent créés pour générer au

final des actions. Mais elles ont surtout la vertu de légitimer chaque acteur par son implication dans une intervention concertée. Nous relevons donc que la légitimité est liée à une efficacité rapide et durable ou à la cohésion des acteurs bâtie sur des regards, des expertises croisés qui débouchent sur une intervention concertée. L'articulation entre les acteurs de la répression et ceux du social ou de la prévention ainsi que l'implication de la société civile sont relevés comme des défis par tous les types d'acteurs. **De quels moyens doit-on se doter sur le terrain pour articuler les demandes des politiques, les besoins des jeunes, des habitants avec les missions des services, institutions et partenaires ?**

Résumé :

Mal documenté, ce thème, relevant de la consommation (prix, accès, attractivité/rentabilité de lieux), amène des tensions entre l'autonomie/la responsabilité des individus et la gestion/la responsabilité de la sphère publique. Il relève aussi de la gestion d'une dynamique de confrontation liée à la construction identitaire et sociale qui a lieu dans la jeunesse. Il en va de la protection de l'individu (le jeune, l'habitant) et enfin de la capacité de tous les acteurs à avoir un projet (individuel, de groupe, institutionnel) qui s'inscrit dans un projet collectif (cultures partagées, interventions concertées, projet commun pour un lieu partagé).

L'appropriation du territoire par des individus et des groupes met en évidence un rapport de force qui condamne chaque acteur à se positionner et peut provoquer de l'essoufflement, de la souffrance. La bonne gestion du territoire et des groupes impose de construire des réponses communes et portées par une pluralité d'acteurs. Dès lors se pose la question des moyens, outils, du temps et du rôle de chacun.

3. Quelles interventions ?

Quelles sont les expériences sur ces questions d'espace public ? Nous proposons un tour d'horizon des principes d'action, structures et outils utilisés en Romandie. Avant de passer en revue différents axes et formes d'intervention, voici quelques clés plus globales proposées par un acteur qui se trouve être un observateur de longue date de l'intervention communautaire. Interrogé sur les principes d'action il répond spontanément :

- Une gestion pragmatique
- Une intervention concertée (parce qu'elle oblige les diverses tendances à se mettre d'accord)
- Défocaliser du ponctuel événementiel pour inscrire des axes dans une politique locale, d'où l'importance d'avoir des regards extérieurs
- Travailler sur l'environnement pour produire de la cohérence et mobiliser des ressources
- Au niveau structurel, avoir des perspectives d'avenir.

3.1. Des données et des outils pour l'aide à la décision

Pour toute autorité, il est important d'arriver à des décisions pertinentes et largement acceptées. Des sondages locaux venant d'une source extérieure crédible, la concertation des acteurs locaux dans le cadre d'ateliers participatifs d'état des lieux, la réunion d'une diversité d'acteurs favorisent des stratégies concertées et l'implication même de personnes économiquement intéressées comme les vendeurs ou les gérants de lieux de vie nocturne. Même ciblées et courtes ces démarches peuvent mobiliser et impulser une collaboration de plus longue haleine.

3.2. Valoriser ce qui existe, une exigence et un facteur de qualité

Pour des questions de ressources humaines, aucun acteur ne peut multiplier les fronts. Pour des questions d'efficacité, il n'est pas possible de circonscrire l'intervention à la protection d'un individu, d'un lieu de vie, du calme et de la propriété. La valorisation de tout ce qui est positif et existant est donc au cœur des pratiques pour donner au plus grand nombre d'acteurs (individus, groupes, professionnels, ...) la possibilité de reprendre du pouvoir dans la situation (empowerment). Ainsi, des institutions travaillent à une optimisation des structures/procédures et des pratiques existantes, comme dans l'intervention précoce communale. Cela suppose une reconnaissance mutuelle au niveau des difficultés vécues et des compétences.

3.3. Gestion des consommations et réduction des risques

L'accès à l'alcool : Les mesures évoquées ciblent principalement la vente, notamment de l'alcool fort, avec des restrictions dans les horaires et la mise sur pied d'achats tests visant à inciter les vendeurs à suivre des formations et à s'impliquer dans l'application de la loi. A Genève, par exemple, on parle d'une labellisation des manifestations et des clubs.

Actions différenciées : Plus particulièrement en milieu urbain, on différencie les groupes de consommateurs pour cibler les mesures. Il s'agit d'être particulièrement attentif au public des jeunes qui font leurs premières soirées et qui ont peu de savoir-faire dans la consommation. D'autres cherchent à identifier et diminuer la vulnérabilité des jeunes en travaillant sur leurs difficultés et en les accompagnant individuellement ou en groupe pour qu'ils aient plus de perspectives (mise en projet). Enfin il y a le traitement différencié des plaintes, des difficultés, des risques selon le lieu, la configuration sociale et les ressources de l'environnement.

Savoir parler des consommations : « La gestion de la consommation se construit si elle est thématifiée au quotidien. La morale étant inefficace. » (Animateur communal) C'est bien plus la réflexion commune, le travail sur la base des expériences vécues et le positionnement de chacun qui permet à un jeune, comme à une institution, de poser les jalons d'une consommation gérée et adéquate. La communication, le partage sur la consommation demandent divers niveaux de compétences selon le type de public, de risque et de consommation (quantité, fréquence, contexte). Pour atteindre son public, le discours peut être porté par divers acteurs (jeunes volontaires, adultes de référence, commerçants, parents) et viser une augmentation des compétences. Aborder la consommation n'exclut pas une position conflictuelle, mais elle diminue l'inconfort d'une position ambivalente. L'adulte confronté à la consommation peut avoir le choix de réagir sur le moment et de revenir plus tard sur la situation.

Réduction des risques et sensibilisation : L'étude de l'IUMSP² fait un bilan de l'intervention en milieu festif qui pose bien les bases de la réduction des risques. Mais dans l'espace public, il faut aussi des prestations adaptées aux habitudes de rassemblement et aux lieux de rendez-vous. Comment être présent sur le bon lieu au bon moment malgré le manque d'effectifs et la dimension des territoires ? Les agents de sécurité privés ont-ils un rôle à jouer ? Dans ce contexte, une activité de proximité existe pour des événements ponctuels : « L'action de proximité des porteurs d'eau au bord du lac pour les promotions, permet à des professionnels, aidés de jeunes volontaires de donner quelques messages et de discuter. Par la suite ils sont plus dans la réduction des risques, proposant de l'eau et rappelant les services des bus en 2^{ème} partie de la soirée. » (Délégué jeunesse) Ce type de programme devrait être renforcé pour s'implanter dans des lieux de rassemblement réguliers. Il nécessiterait des ressources et une structure qui permettent de gérer le recrutement, la formation et le suivi d'intervenants ayant des compétences différenciées selon leur mission pour aborder la consommation ou la prise de risque. Les ressources humaines (professionnels et volontaires) ainsi que le financement n'étant pas disponibles à ce jour, une commune a mis l'accent sur l'identification a posteriori des individus/groupes en difficultés pour planifier des stratégies d'intervention différenciées. Pour revenir sur la consommation et la prise de risque il faut avoir la possibilité d'entretenir un lien à plus long terme. Nous sortons de la réduction des risques pour entrer dans une gestion à moyen terme des personnes plus fragiles ou plus exposées.

Au-delà des messages, favoriser un suivi dans l'intervention des uns et des autres. L'articulation entre police, citoyens et travail social est particulièrement sensible au niveau du partage de l'information. Parallèlement, l'intervention et son efficacité dépendent souvent du positionnement d'un acteur confronté à un acte. Il s'agit donc de parler des actes plutôt du point de vue des difficultés qu'ils nous posent. Par exemple, le groupe de travail pour l'intervention précoce communale propose d'un côté de se concerter et de clarifier le positionnement de chaque acteur et de l'autre de plus formaliser les stratégies et leur suivi. Ce partage nécessite des cadres assez intimistes et protégés pour pouvoir aborder les difficultés quotidiennes, mais assez institutionnalisés pour piloter des stratégies concertées.

² Arnaud, S., Huissoud, T., Gervasoni J-P. & Dubois-Arber, F. (2010). *Consommations et interventions en milieu festif*, Lausanne : raison de santé n° 164

3.4. Une intervention concertée, ouverte sur la société civile, légitime ses acteurs

Au niveau communal, un animateur témoigne : « La coordination est difficile. Ce n'est pas naturel et l'on cherche souvent à régler plutôt de l'opérationnel. Il faut avoir du temps et prendre le temps avant d'agir. Il faut construire les structures et les réseaux de collaboration. Il faut être d'accord de prendre ce temps dans son mandat institutionnel. Pour prendre ce temps, que l'on n'a en principe pas, il s'agit de mettre des priorités. Dans les assises du social il a été constaté à quel point les relations Etat - citoyen sont au centre des dynamiques. Il faut apprendre à travailler entre commissions police et social / prévention. »

Au niveau des jeunes, « lorsque les jeunes sont face à une cohérence entre les acteurs, il y a un meilleur respect de l'autorité et moins de difficulté dans la gestion. » (Spécialiste du travail communautaire) Cette remarque est aussi corroborée par les acteurs de terrain qui ont vu le calme revenir, lorsqu'ils ont partagé leurs difficultés avec les habitants, les acteurs de la répression et du travail social.

Au niveau institutionnel, l'ancrage institutionnel de l'intervention et la reconnaissance du travail accompli sont à la base d'une clarification des rôles à l'interne. « Il faut garder la réflexion au niveau du terrain et la relier à la hiérarchie et pas l'inverse. (...) **L'idéologisation de l'action peut être un frein.** Les mauvaises représentations des interventions sécuritaires posent un gros problème. Le politique est trop souvent perçu comme un danger. S'ils doivent rapidement justifier d'une plus-value de leur action, les cadres institutionnels peuvent calmer leurs ardeurs. (Équipe, centre d'animation) »

Des représentations partagées (diversité reconnue), un projet commun, avec un discours, puis des attitudes cohérentes paraissent souhaitables. Pour ce faire il faut partir de faits pour aller au-delà des clivages idéologiques. Dès lors la palette d'intervention peut aller de la répression à l'accompagnement, la mise en projet de groupes, d'individus, ou de collectivités locales (immeubles, quartiers, communes) en passant par la prévention, la réduction des risques, etc. . D'un côté la seule pénalisation n'est pas réaliste dans la mesure où l'engorgement et les exigences qualitatives du système judiciaire imposent un rythme d'intervention qui n'est pas à l'échelle des besoins de confrontation d'un adolescent en construction. De l'autre, la seule compréhension des causes, l'empathie sans confrontation peut légitimer la prise de risque. L'intervenant n'échappe pas à la nécessité de la confrontation qui crée un lien, l'oblige à s'affirmer et à faire référence à une règle légitimée par une pluralité d'acteurs et un projet cohérent. La légitimité naît de la reconnaissance des autres acteurs et de l'affirmation des spécificités et des limites de chaque intervention. Une intervention concertée est donc utile dans la mesure où elle oblige les divers acteurs à se mettre d'accord au-delà ou au sein de leurs diverses tendances.

3.5. Des structures de concertation utiles à divers niveaux d'intervention

Des structures de concertation existent qui peuvent couvrir des périmètres divers : une ou deux municipalités (ex : observatoire de la cohésion sociale à Neuchâtel/Lausanne ou le CICO - cellule d'information et de coordination - pour Bernex-Confignon), une agglomération (ex : Alarme T à Rolle, Commission prévention Montreux-Riviera) ou une préfecture (ex : Tous unis contre la violence pour la Veveyse). Les niveaux de concertation et d'échange d'informations varient grandement. Ils dépendent de ce qui est partagé et coordonné (positions politiques et mise en réseau, actions de prévention, coordination de projets à long terme, gestion des difficultés, stratégies d'intervention sur le terrain concertées), des acteurs (par ex : entre sociaux ou plus ouvert ?) et des moyens (temps, fréquence, mandat).

Au niveau de villes, de groupes de communes, un partage d'expériences et de positions visant la proposition de projets : Ces réunions (1, 2 ou 4 par année) permettent le plus souvent d'échanger sur les activités des partenaires, la perception du terrain dans sa globalité et de gérer des actions de prévention. Elles engendrent donc plutôt des réponses politiques qui augmentent l'acceptance et l'intérêt pour les mesures de prévention et soutiennent les « bonnes pratiques ». Ce genre de structure existe aussi au sein de grandes institutions responsables de plusieurs lieux et formes d'intervention. Une fois décidées, les mesures sont déléguées à certains acteurs. Bien qu'elles y contribuent, elles ne visent pas la gestion de jeunes, de consommations et des acteurs concernés.

Au niveau d'un lieu de vie (immeuble, quartier, institution/club/association, manifestation), **la gestion participative d'un problème** : La pression des autorités est utile pour la réunion des acteurs. Dans la gestion participative de problèmes, des travailleurs sociaux, mais aussi des politiques, des structures citoyennes, des acteurs de la police, ou des intervenants extérieurs peuvent faciliter le processus. L'articulation se fait d'abord autour de projets, d'actions. Certaines deviennent des instances de gestion pour un périmètre.

Au niveau local, la gestion de fonctionnements, d'interventions et de projets concertés entre divers acteurs communaux : Ces structures-là ont la capacité de porter des interventions ou des projets concertés sans les déléguer. Elles fonctionnent en concertation tant dans la prévention, que dans l'intervention, elles cautionnent les actions du terrain et permettent le relais politique. Elles ne sont pas limitées à un seul thème. Les professionnels y échangent des difficultés générales et formulent des réponses sous forme de projets mais aussi de stratégies. On peut aussi y définir des partenariats pour gérer des cas isolés. L'intervention précoce est un processus qui formalise ces structures, procédures et stratégies et vise à augmenter et mobiliser les compétences qui soutiennent les jeunes.

3.6. Une gestion locale concertée et centrée sur les pratiques

Pour exemple, dans deux communes partenaires (12'700 hab.), **le processus d'implantation de l'intervention précoce** a utilisé une réunion hebdomadaire préexistante qui fonctionne comme « **bureau** » **opérationnel**. Constitué de deux responsables des services sociaux des communes, du coordinateur des TSHM et du coordinateur des agents de police municipaux, il centralise des infos sur les interventions et les observations dans des domaines très divers, ce qui en fait un interlocuteur intersectoriel, interinstitutionnel et intercommunal crédible et opérationnel. Trois états des lieux thématiques ont été menés dans le cadre de l'intervention précoce, sur les manifestations, la gestion des espaces publics et la prévention dans les clubs de sport (application de la charte, gestion des difficultés éducatives). Les plans de mesure valident les pratiques satisfaisantes, optimisent les procédures, les documents. Les structures et la circulation des informations qui y sont traitées sont formalisées. On remarque que si l'implication politique, les projets, les structures et la culture de collaboration étaient déjà présents, le suivi des actions/stratégies, la légitimation comme la reconnaissance mutuelle des acteurs et l'aménagement de moments et d'outils permettant un pilotage satisfaisant ont été proposés par les acteurs locaux.

Plus spécifiquement sur la gestion des consommations dans l'espace public, suite à l'état des lieux (APM, TSHM, concierges) et au travail des collaborateurs, des améliorations de fonctionnement ont été proposées complémentaires à la validation de l'intervention communautaire, de la médiation sociale et des projets/mesures d'insertion socio-professionnelles. Elles portent sur une **récolte localement standardisée des informations** et étendue à des acteurs comme les Sécuritas, mais aussi sur des **instances de traitement différenciées entre les « situations/cas », gérés dans le bureau, et les « problèmes généraux**» ou les principes d'intervention gérés à la CICO (réunion mensuelle avec le bureau enrichi des politiques, de représentants de la gendarmerie et du cycle d'orientation). Le processus est continu et **des questions restent posées** sur l'offre de lieux de rassemblement pour les jeunes pour pallier aux places interdites au public au-delà de 22h00 et sur les effectifs en regard de la dimension des territoires couverts tant par les TSHM que par les APM. Dans les communes, l'intervention précoce peut aussi s'implanter dans des institutions comme les écoles ou les clubs de sports, ce qui permet de mettre en lien une activité et sa dimension éducative avec la prévention et la lutte contre l'exclusion, la marginalisation.

3.7. Gestion de lieux moins habités et appropriation d'un territoire

Par exemple, des **quartiers à haute densité d'établissements** font l'objet de projets localement concertés. Un groupe, invité par les autorités, implique gérants d'établissement, police, voire travail social, élabore des projets communs ou une gestion négociée. « Cela permet parfois aux gérants d'avoir leurs propres actions, d'afficher une cohérence tant dans les messages (affiches) que dans les pratiques (sorties d'établissements) (Membre exécutif) ». « L'offre de gestion participative de notre institution et la menace de fermeture (pourtant pas très réaliste) amènent les acteurs autour de la table. Ils se sentent obligés. La démarche a déjà

permis de former la sécurité aux questions de consommation. Sur le terrain, les observations montrent que le personnel arrive à faire respecter la loi.» (Directeur, institution cantonale)

Mais nombreux sont les espaces « vides » ou les vides dans certains espaces (voir aussi « réduction des risques/ sensibiliser » ci-dessus). « On entre actuellement dans la formule de surveillance, ce qui a une efficacité limitée alors qu'un réseau de personnes défrayées pourrait maintenir une présence sur les lieux, même si elles se contentent de jouer aux cartes. Il faut avoir des adultes qui zonent à l'extérieur pour éviter des no man's land. Par exemple, à l'entour de discos de village, des adultes se faisaient une fondue sur place et se promenaient, ce qui limitait pas mal les problèmes. S'il n'y a pas d'adulte, la zone est prise. (...) Lorsqu'il y a de nouveau des problèmes, la solution va vers « engageons des Sécuritas ». Avec le même fric, défrayons des habitants qui passent par là. Cela crée de la citoyenneté. (Animateur socio-culturel communal) ». Le projet Rail-fair dans les gares fonctionne sur le même type et propose une régulation par la présence et l'écoute.

3.8. « Aller vers » une personne, un groupe

Pour les habitants : « Ce « aller vers » n'est pas du tout naturel. Il faut y aller pour aborder 3 jeunes qui n'en ont pas envie. Dans notre commune (7'000 hab.), la formation pour entrer en relation et assurer le suivi de citoyens envoyés sur le terrain ont surtout eu pour effet de tordre le coup au sentiment d'insécurité des adultes. Ils se rendent compte de la construction de l'insécurité. Or ces adultes en parlent autour d'eux. Cela ramène à la proposition de faire des moments spécifiques aux parents, même récréatifs. Nous essayons de mettre à disposition des outils pour fortifier le réseau de parents. Les jeunes sont organisés et les parents moins. » (Animateur communal)

« **Certaines maisons de quartier ou centres de loisirs remplissent bien leur rôle** et les TSHM sont plus appelés là où les centres sont moins actifs en dehors de leurs murs, au niveau communautaire ou simplement ouverts à ce genre de questions. » (Délégué jeunesse)

Police de proximité : Les agents de police municipaux (APM) travaillent sur les problèmes que posent les jeunes. Ils ont des compétences dans la résolution de problèmes. A ce titre ils sont interpellés par les habitants et veillent à garder un lien de qualité avec les jeunes pour incarner une autorité crédible.

Les TSHM travaillent sur ce qui fait problème chez le jeune. Ils ont des compétences dans la médiation sociale avec des habitants, l'accompagnement de projets de groupes de jeunes, l'accompagnement, voire l'orientation de jeunes. Ils n'ont pas à gérer des jeunes et leurs consommations, mais à conserver leur confiance et à être capables d'accompagner la réflexion, voire l'action du jeune.

« **Le travail sur l'environnement produit de la cohérence et mobilise des ressources.** » (Spécialiste travail communautaire) Un TSHM décrit son intervention comme une interaction avec un milieu qui comprend la notion de projet : « **Évaluer la situation du jeune.** - Relever les **difficultés des adultes** qui l'entourent et qui sont au contact. Il y a un retour sur les jeunes par les autres ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe. - **Identifier le sentiment qui prédomine pour le lieu et pour le jeune.** Par rapport à ce qu'il entend, le TSHM fait des liens et intervient en tant que travailleur social. L'intervention, construite sur les aspects positifs identifiés ou sur la gestion des besoins, consiste à mettre des personnes en lien ou à faire des projets. Les projets sont très divers, construits en fonction des diagnostics et ils évoluent. » (TSHM)

L'intervention vise à **créer un lien avec les adultes du lieu** et à éviter les jeux de confrontation stériles. Cela implique de soutenir les adultes dans ce lien qui peut être conflictuel (adultes s'opposant, mais gardant un lien) et suppose des compétences en gestion des conflits. Un intervenant ne peut à lui tout seul constituer un cadre suffisant pour ce travail. **Il profitera donc d'une équipe, d'une légitimité professionnelle interdisciplinaire et d'un ancrage dans une politique, un fonctionnement et des projets locaux.**

3.9. Entre l'accompagnement de l'individu et son orientation dans le réseau

« Dans les rassemblements de 10-15 voire 30 jeunes, on retrouve quelques jeunes connus, désœuvrés, désinsérés au niveau social, avec une scolarité pas terminée et alcoolisés assez tôt, tant dans l'âge que dans la journée. Les TSHM sont donc plutôt mobilisés par ces jeunes

plus sensibles. (...) Lorsqu'il est sur le terrain avec le jeune, le TSHM offre peu de prise à la confrontation. (...) Il apparaît comme un substitut pratique lorsque le réseau est contraignant. Le TSHM n'ayant pas d'obligation de résultat le rythme peut être dicté par le jeune plutôt que par le monde adulte. Mais cela implique pour le TSHM d'avoir de bons contacts avec le réseau. Cependant, plus les TSHM font du lien, plus les problèmes individuels émergent et le suivi individuel engorge le travail du TSHM au détriment de sa disponibilité pour le travail collectif. Il s'agit donc de savoir faire évoluer le lien et de définir des limites entre l'accompagnement dans l'orientation au sein du réseau et une substitution à ce réseau.» (Délégué jeunesse)

3.10. Gestion de lieux habités / de quartiers

Voici un dernier exemple concret. Un centre de loisirs et une association de quartier, par leur partenariat, sont devenus les catalyseurs d'une gestion locale au niveau du quartier.

« Le centre est dépendant de la dynamique de la rue et des équipes. Lorsque l'on devient l'otage d'un tout petit groupe de jeunes, l'équipe fatigue et souffre. ». Décrédibilisé par les consommations et le deal autour de ses murs, ce centre de loisirs a vu son intervention glisser d'un travail sur un groupe de jeunes à un travail au cœur du quartier impliquant une diversité d'acteurs. Voici quelques facteurs de réussite relevés par l'équipe dans leur parcours :

- **« Identifier assez rapidement les leaders et leur trouver des solutions, poser des actes.** Souvent ils faisaient faire et n'étaient pas directement acteurs, ce qui rend difficile, diffère la prise de position formaliste ou légale. De plus, les décisions juridiques prenaient près de 3 ans.
- **Instituer des réunions avec tous les acteurs**, y. c. le politique, pendant 4-5 ans. Les habitants ont été reconnaissants. L'association des habitants a permis de garder ce travail sur la durée. La contribution de la police a été utile pour retrouver l'image. Le mode d'intervention de la justice a changé. La pression des acteurs a poussé la justice à traiter des dossiers en priorité selon les difficultés des mineurs.
- **Ne pas intervenir sur les lois**, mais sur les pratiques et la manière de les mettre en œuvre.
- **Travailler avec les familles** concernées par la situation d'un jeune.
- **Renforcer la collaboration inter-institutionnelle** : La collaboration avec la protection de la jeunesse était difficile. Il s'agissait d'une culture institutionnelle qui ne considérait pas les animateurs comme des partenaires. De manière générale, les TS ne reconnaissent pas les animateurs comme des travailleurs sociaux et ils ne sont pas intégrés aux réseaux qui, du coup ne sont pas efficaces et ne vont pas au-delà de la parole.
- **Glisser d'une intervention individuelle sur les personnes et les institutions, à la création du collectif puis d'un projet.** Organisé en partenariat avec l'association de quartier, un état des lieux (« Les jeunes ça passe ou ça casse ? ») a mobilisé de nombreux habitants et des politiques. Puis une démarche similaire a été menée dans le centre auprès des jeunes. Plus d'une année plus tard, le « projet pilote » a été mis en place. L'accueil (un animateur avec un habitant) a été ouvert au cœur du quartier, là où il y a un contrôle social, dans un ancien tea-room qui a pignon sur rue. Les débuts ont été lents, mais la fréquentation est maintenant bonne. **Cela a permis aux jeunes de se sociabiliser et aux habitants de connaître les jeunes.** Parallèlement, un local de musique autogéré par des anciens jeunes, ouvert de 22h à 4h du matin assure une autre forme de présence la nuit. Tout en ayant beaucoup de liberté d'action, ils font partie de l'équipe d'animation et sont soumis au regard du quartier et des membres au comité.
- **Travailler sur l'environnement** : Les travaux de rénovation du centre ont amélioré l'image et plus aucun tag n'a été constaté. **Le centre de loisirs devient le lieu de l'associatif.**
- **Solliciter du soutien** : Le **coaching d'équipe** a été utile à sa solidarité et sa solidité. **Le comité, largement représentatif des liens sur le quartier**, est toujours présent et soutenant. Cela a fait basculer la hiérarchie (interprofessionnel, habitants-professionnels, etc. ...). Au niveau individuel et comportemental, l'équipe fait toujours le « repérage », mais la gestion est devenue interinstitutionnelle et collective, voire citoyenne.»

Dans l'historique de leur intervention, **on constate la pertinence d'une combinaison d'interventions sur les structures et sur les comportements et d'un travail individuel toujours relié au collectif à divers niveaux (adultes, professionnels, jeunes, ...).**

4. Résumé des principes qui sous-tendent les interventions

Suite à l'analyse de ces différentes pratiques, nous mettons en évidence :

Principes d'interventions structurelles :

- Limiter l'accès à l'alcool.
- Prendre des décisions pertinentes dans la délivrance d'autorisations (manifestations, développement d'infrastructures et d'offres).
- Travailler sur l'environnement pour produire de la cohérence et mobiliser des ressources.
- Promouvoir un travail sur l'image et les compétences tant pour des individus, des groupes, que pour des quartiers, des institutions ou une manifestation et ses organisateurs/participants.
- Promouvoir des structures et des fonctionnements favorisant la concertation, la participation et l'implication.
- Offrir un cadre soutenant dans la confrontation, la mise en lien (agents de la répression, du travail social, de la société civile), promotion de la cohérence.

Principes pour des processus, des procédures et une articulation individuel/collectif :

- Se détacher du ponctuel événementiel pour inscrire des axes dans une politique locale (institution/association, commune, quartier, ...)
- Privilégier une gestion pragmatique et une intervention concertée qui oblige les diverses tendances à se mettre d'accord.
- Identifier, connaître le jeune ou un groupe, leurs difficultés, leurs besoins / projets.
- Mettre en lien les jeunes, les habitants, les politiques, les institutions/associations.
- Face à la plainte, accompagner les représentants de l'autorité / le dialogue / la mise en projet, et ainsi soutenir ou construire un cadre commun, une politique locale ou institutionnelle.
- Croiser les regards, faire émerger la diversité des expertises par des dynamiques participatives, si nécessaire différenciées selon les publics.
- Construire des représentations partagées (diversité reconnue), un projet commun, avec un discours, puis des attitudes cohérentes.
- Remettre en projet des individus / des groupes.
- Travailler avec les familles concernées.

Principes dans les pratiques :

- Savoir parler de la consommation (la mienne, la tienne, la nôtre).
- « Rester présent » dans les lieux, les dynamiques conflictuelles ou inconfortables.
- « Aller vers » en s'intéressant aux personnes concernées tout en les respectant.
- Avoir des interventions différenciées selon les acteurs, mais dans une vision partagée dans la pluralité des acteurs.
- S'appuyer sur l'existant, valoriser ce qui peut l'être, qu'il s'agisse de comportements, de compétences, de partenariat, de structures.
- Élargir les réseaux et décloisonner la réflexion (individus, professionnels, institutions, communes).

5. Quelle contribution intercantonale pertinente ?

En réponse à ce qui a été décrit dans les chapitres précédents, quelles productions (argumentaire, bonnes pratiques répertoriées, brochure explicative, tout autre support utile), ou offres (projets, formations, plateformes, ...) seraient utiles et pourraient faire l'objet d'un projet romand ?

5.1. Quels objectifs pour quel public ?

Pour une préfecture : Fournir des références pour des décisions pointues dans un contexte interdisciplinaire (sécurité, intervention sociale, santé, réduction des risques, etc.)

Pour un membre de l'exécutif : Outils d'aide à la décision, répertoire d'actions efficaces.

Pour un directeur d'institution : Les statistiques, les outils d'aide à la décision, etc., représentent des éléments d'argumentation.

Pour des acteurs de terrain :

- Disposer de modèles d'intervention
- Prendre du recul et pouvoir disposer d'un regard extérieur (supervision, coaching, ...)
- Créer un cadre incitatif (voire contraignant) dans les communes pour ce genre d'intervention.
- Former des travailleurs sociaux, dans les communes pour autant qu'il y en ait, et les légitimer dans leur intervention, notamment l'intervention communautaire.
- Informer les politiques.
- Sensibiliser les adultes (parents, habitants, concierges, enseignants, entraîneurs, ...).

5.2. Les aspects qualitatifs évoqués

Un traitement multidimensionnel – une expertise et une connaissance du terrain – une articulation claire entre individuel / collectif, comportemental / structurel – une prise en compte d'actions, de travaux, de réflexions plus anciens.

5.3. La forme d'une contribution intercantonale pertinente ?

Chaque acteur cherche l'approbation de ses pairs, puis la reconnaissance de ses partenaires. Il serait donc important d'avoir d'une part des productions très différenciées selon les contextes d'intervention qui valoriseraient le rôle à jouer ainsi que la plus-value possible pour chaque acteur, et d'autre part une explicitation des structures et des fonctionnements utiles. Une « méthodologisation » de l'intervention fournirait des bases de réflexion pour améliorer, construire des pratiques (structures, processus, résultats obtenus) et la mise à disposition d'exemples, de projets qui aiderait plutôt à se situer dans son champ d'action.

Un cadre légal à jour : Si grands sont la tentation et le besoin de pouvoir s'appuyer sur une légitimité légale, nous remarquons aussi une réserve à légiférer exprimée à divers niveaux. « Au niveau légal, se pose la question de la bonne balance entre de nouvelles règles et l'autonomie d'autoriser certaines pratiques (Préfet) ». « Il est important de ne pas intervenir sur les lois, mais sur les pratiques et la manière de les mettre en œuvre (Équipe centre de loisirs) ».

Un cadre de référence est presque toujours souhaité, mais différencié selon les acteurs et selon les contextes (lieux à forte densité d'établissements publics, quartiers, grandes et petites communes, institution comme les centres de loisirs, milieux associatifs). Ce cadre documenterait des thèmes (outils politiques actionnables, implantation de nouvelles offres festives, gestion/limitation de la vente, phénomènes émergents, gestion de l'environnement des offres festives et des structures de loisirs, complémentarité et articulation de la répression et de la prévention dans l'intervention, ...). Il doit informer sur les cadres légaux et les ressources, proposer des lignes directrices et être utilisable comme outil d'aide à la décision (politique), par exemple dans des groupes de travail.

Proposition 1 :

Créer une instance (réseau, etc.) capable de produire, diffuser des références sur des thèmes d'actualité et des outils d'aide à la décision en tenant compte des cadres existants. Le croisement avec des plateformes intraprofessionnelles serait judicieux. Cette demande est plus présente au niveau des décideurs politiques, institutionnels, voire judiciaires.

Une documentation des pratiques est unanimement demandée. Son contenu fournirait les bases (lois, évidences scientifiques, principes d'intervention) et les éléments utiles à la mise en œuvre de pratiques explicitées par des exemples (savoirs issus des pratiques). Cette documentation pourrait intégrer un répertoire de projets, d'actions. Elle devrait atteindre de manière proactive la diversité des groupes de travail, plateformes d'échange existantes au niveau local, intra et interprofessionnel. Elle devrait légitimer chaque acteur dans son rôle.

Proposition 2 :

Produire une « feuille de route », fiches méthodologiques, check-lists, outils d'auto-évaluation et une plateforme de communication, voire répertoire de projets documentés selon les acteurs, les settings et les problématiques/thèmes (document virtuel / versions cantonales possibles).

Mais dans les pratiques, les cadres de référence et les institutions cantonales ou intercantionales ne sont pas automatiquement consultés. Comment faire face au besoin immédiat de disposer d'une réponse, d'une action visible et personnalisée ?

Des personnes de références (consultants) sont demandées pour amener une expertise dans des décisions pointues, coacher méthodologiquement des démarches ou des projets locaux, intervenir ponctuellement dans des plateformes locales ou intraprofessionnelles, des groupes, des institutions, des équipes pour prendre du recul face à une situation.

Elles devraient être capables (notoriété, accessibilité, compétence) de :

- Conseiller des autorités dans des prises de décision dans diverses dimensions (sécurité, intervention sociale, prévention, réduction des risques, gestion opérationnelle ...)
- Proposer diverses formes d'états des lieux pertinents selon la situation, le/les groupes.
- Coacher des équipes et aborder un thème.
- Formaliser les pratiques, leurs forces/faiblesses et soutenir la planification de l'intervention.

Proposition 3 :

Constituer et « labelliser » une équipe de coachs, voire de multiplicateurs qui fonctionnent en une plateforme de formation, de récolte et de formalisation des pratiques/projets, et qui ont aussi le mandat de diffuser les pratiques. Leur mandat devrait être de niveau cantonal et/ou local et suffisamment rétribué pour ne pas mettre en danger d'autres prestations existantes.

La plateforme peut être opérationnalisée par une instance nationale, la formation par des instances régionales, et les publications produites au niveau national.

La formation apparaît comme un axe à développer, tant dans la formation de base que dans la formation continue et vise d'un côté à légitimer les acteurs dans leur champ professionnel et de l'autre à les former et les encadrer dans l'utilisation d'outils, la mise en œuvre de stratégies.

Proposition 4 :

Dans les formations de base, utiliser la notoriété du thème « gestion de l'espace public – jeunes - consommations » pour implanter dans diverses filières et champs professionnels des éléments de formation basée sur :

La gestion des consommations, des jeunes, de l'espace public

L'articulation de l'intervention répressive / préventive

Les formes structurelles/comportementales d'intervention, tant au niveau individuel que collectif.

Proposition 5 :

Proposer des interventions interprofessionnelles dans les formations continues intra-professionnelles et proposer une formation interprofessionnelle.

Proposition 6 :

Implanter localement des formations sur « savoir aborder les consommations », « aller vers ».

Un programme national incitatif et ancré au niveau cantonal/intercantonal permettrait de coordonner ces diverses mesures pour une efficacité qui déborderait ce seul thème. Les expériences avec l'intervention précoce dans les communes, qui a son parallèle dans les écoles, fournirait une méthodologie et un processus éprouvé en même temps qu'assez large.

Proposition 7 :

Une ou plusieurs instances fédérales développent un cadre pour ancrer cantonalement un programme incitatif coordonnant ces divers aspects :

- Promotion de l'intervention précoce dans les communes dans une perspective qualitative.
- Gestion et promotion qualitative d'un réseau de coachs, d'instances et de cadre de références, de bonnes pratiques.
- Promotion nationale et cantonale des compétences dans la diversité des champs professionnels et politiques, en vue d'une augmentation quantitative de l'utilisation de l'offre.
- Promotion nationale de formations locales et de réseaux de multiplicateurs pour le renforcement des compétences pour aborder les consommations, « aller vers », renforcer une « posture éducative citoyenne ».
- Soutien aux structures cantonales pour la formation, le suivi, voire le recrutement d'intervenants en réduction des risques (pairs, multiplicateurs) capables de couvrir des lieux de rassemblement fréquents (plus d'une fois par semaine).

6. Sources

Cette synthèse a été établie sur la base de 9 entretiens, 3 réponses écrites et les résultats d'un groupe de travail communal. Nous avons interrogé des personnes dont les fonctions sont :

- Préfet (mixité communes urbaines, périurbaine et campagne)
- Politicien communal (+ 30'000 hab.) en charge du dicastère de la police
- Directeur d'une institution cantonale regroupant prévention, prévention secondaire / conseil, accueil et réalisation pour les jeunes, travail social hors mur, centres de loisirs.
- Spécialiste de l'intervention communautaire ayant enquêté et travaillé sur la question il y a plus de 10 ans.
- Délégué à la jeunesse communal (+ 100'000 hab.) coordonnant les travailleurs sociaux hors murs
- Travailleur social hors mur (TSHM) communal (19'000 hab.)
- animateur socio-culturel communal (7'000 hab.)
- 2 chercheuses

Nous avons aussi recolté les propos des groupes suivants :

- Équipe d'un centre de loisirs de quartier d'une grande ville
- Équipe cantonale de travail social hors mur (TSHM)
- Groupe de travail intercommunal (12'000 hab.) spécifique au thème et constitué des coordinateur des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et des agents de police municipaux (APM) intercommunaux, du collaborateur d'un centre de prévention et du représentant d'un programme national (Ndlr : rédacteur du présent rapport).